



Sécurité à vélo

À chacun sa responsabilité

Comprendre les bandes

Les bandes marquées d'un LOSANGE sont réservées aux VÉLOS. Le stationnement n'y est pas autorisé.



Si la bande n'a pas de LOSANGE, le stationnement y est autorisé. Les cyclistes doivent s'attendre à la partager.



Port du casque

Tant le règlement municipal que la Loi sur les véhicules à moteur prévoient une amende pour le non-respect de l'obligation de porter un casque. Elle peut être infligée aux parents des cyclistes de moins de 16 ans et le montant varie.



Le saviez-vous?

Quiconque circule à vélo sur la chaussée doit respecter les mêmes règles que les automobilistes. De plus, le vélo...

- réduit l'empreinte carbone;
- est une excellente activité physique;
- réduit la congestion routière.

Rouler sur le trottoir entraîne une amende pour les cyclistes.

Le respect de règles simples rendra votre trajet plus sûr et plus agréable, et augmentera la sécurité des piétons sur le trottoir.



Selon la Loi sur les véhicules à moteur...

- Vous devez avoir une sonnette ou un autre appareil capable d'émettre un signal audible.
- Vous devez porter un casque.
- Pour rouler la nuit, vous devez avoir un phare blanc à l'avant et un réflecteur rouge à l'arrière.
- Sur une chaussée, vous devez rouler le plus à droite possible.



Sécurité à vélo

À chacun sa responsabilité

toute une ville.



Fredericton
FORCE DE POLICE

www.frederictonpolice.com